

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2793

20 décembre 2010

SOMMAIRE

Allegria	134054	Restaurant La Fermette de Huldange s.à.r.l.	134026
Aninas Holding S.A.	134028	Roofland S.A.	134027
Becom International S.A.	134041	Royal Mead S.A.	134064
Becom International S.A.	134055	RZ Investment S.à r.l.	134027
Becom International S.A.	134042	SCHENK Luxembourg S.A.	134027
Bentham Holding S. à r.l.	134055	Sifobuci S.à.r.l.	134028
BeOnTop International S.A.	134057	Smaccess SA	134028
Biday Immobilière S.A.	134056	Smile Invest S.A.	134064
Bien S.A.	134056	Stockage Industriel Invest Holding S.A. .	134028
Bludata S.A.	134056	Surprise-Team S.A.	134029
Bonsol Holding S.à r.l.	134057	Teleshop Elektroinstallationen S.A.	134040
Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.	134054	Translogistics S. A.	134041
C-Moon Securitisation SA	134057	Transporte Hammes	134041
Eurobase Immobilien A.G.	134027	Traun S.A.	134018
Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l.	134062	Tribo S.A.	134041
Finextra S.A.	134063	Universal Instruments Holding SA	134042
GFL Holdings S.à r.l.	134029	UPBT GmbH	134042
Hoparlux S.A.	134063	Vintners Bidco S.C.A.	134043
Invesco Management N° 1 S.A.	134054	Vintners Propco S.à.r.l.	134042
L'Amandier S.A.	134064	Vintners S.à r.l.	134053
Medentim S.à r.l.	134043	Webfinance S.A.	134053
PRIMATUM Fund Management S.à r.l. ..	134055	Wendron S.A.	134026
Queenie Investments S.A.	134063	Weyma S.A.	134053
Regus Luxembourg S.A.	134026	Whitelabel II S.à r.l.	134043
Restaurant - Bistro Nonnemillen S. à r. l.	134062	Zondor S.A.	134054

Traun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.707.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of November.

Before the undersigned, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Simone Retter, attorney-at-law, residing in Luxembourg 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg

Such appearing party has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a société anonyme (joint stock company) which it declares to constitute as sole shareholder and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

Art. 1. Name. There is hereby established by the sole shareholder and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a limited liability company (société anonyme), under the name of Traun S.A. (hereafter the “Company”).

Art. 2. Registered Seat. The registered seat of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company may establish, by a decision of the Board of Directors, subsidiaries, branches or other offices either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. Within the same municipality, the registered seat may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent, which would compromise the normal activities of the Company at its registered seat or the ease of communication between such seat and persons abroad, the registered seat may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall however have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer of its registered seat, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is generally the holding and management of participations in companies located in Luxembourg or abroad and the investment in all other financial assets and debt instruments, in any form whatsoever, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of said securities and the administration, control and development of these participations.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may otherwise, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all commercial, industrial or financial transactions and operations which may be useful or necessary for the accomplishment of its corporate purpose or which are related directly or indirectly to its corporate purpose.

Art. 5. Share Capital. The Company has a subscribed share capital of Euro 1,100,000 (one million one hundred thousand euros) represented by one thousand one hundred (1,100) ordinary shares, each having a nominal value of Euro 1.000 (one thousand euros).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of Shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of shares shall be held by the Company or by one or more persons designated thereto, at the registered seat; such register shall contain the information required by article thirty nine of the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time. Ownership of the registered shares is established by the registration in said register of shares. Share certificates evidencing such registrations in the register may be issued upon request of a shareholder and signed by at least one director. His/her signature shall be either manual, printed or copied.

Each shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of registered shares by means of a written notification to the Company at its registered seat, or at such other address as indicated by the Company.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent

such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Bare property and usufruct of shares. A shareholder is allowed to establish a right of usufruct on one or more shares held by him. Upon establishment of a right of usufruct on shares the shareholder will retain a bare property right on these shares and the usufructuary has a right of usufruct on these shares, including all shareholders' rights, especially the right to receive dividends and the right to vote at any General Shareholders' Meetings.

Art. 8. Transfer of Shares. Transfers of registered shares shall be executed by a written declaration of transfer to be recorded in the register of the shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by all persons holding suitable powers of attorney to act in their name. The transfer of shares may also be executed in accordance with the terms of article 1690 of the Luxembourg Civil Code on the transfer of securities. Moreover, the Company may accept and register in the register of shares any transfer referred to in any appropriate document(s) or communication evidencing the consent of the transferor and the transferee.

Art. 9. Bonds and other securities. The Company may issue bonds and other securities, convertible or not, in the form of bearer bonds or other, under whichever description, and payable in whichever currency.

The Board of Directors determines the nature, the price, the interest rate, the issue conditions, the repayment and all other terms and conditions related to those bonds and securities.

Certificates evidencing the existence and property of the bonds and securities must be signed by two directors. Their signatures shall be either manual, printed or copied. In case the Company only has one director, in the circumstances allowed by these Articles of Association and Luxembourg law, the certificates will be signed by the sole director.

Art. 10. The Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at a General Meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. When voting on a resolution in relation to the election or revocation of one or all of the Directors, the General Meeting of Shareholders shall not validly deliberate unless all the shares are represented and the agenda indicates the proposed election or revocation. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be the same quorum requirement. For the first or the second meeting, the resolution, to be valid, should be adopted unanimously.

The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Nevertheless, if at a General Meeting of Shareholders, it is noted that the Company has only one shareholder, it is authorised to have a Board of Directors comprising only one director, the sole director, and this until the next General Meeting of Shareholders at which it is noted that the Company has more than one shareholder. The sole director will exercise all functions of the Board of Directors.

Art. 11. Functioning of the Board of Directors. The Board of Directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the Board of Directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman will not be decisive.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. Power of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors obliges the Board of Directors to annually report to the General Meeting of Shareholders any treatments, remunerations or advantages granted or delegated.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. External Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

In case of one director, the Company will be bound by the sole signature of the sole director.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders of the Company represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the present Articles of Association provide otherwise.

The General Meeting of Shareholders is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon the request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The Annual General Meeting shall be held on the first Monday of the month of May at 12 a.m., at the registered seat or at any other place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

The General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Board of Directors setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the foreseen date of the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered Shares. The quorum and time periods required by law will apply to the convening notices and the conduct of the meetings of the shareholders of the Company, unless otherwise provided in these Articles of Association.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder. The resolutions of a duly convened General Meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the shareholders present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions to be fulfilled by the shareholders to participate in each meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the Company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the General Meeting.

Art. 15. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and annual accounts relating to companies, as amended, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the General Meeting of Shareholders, which fixes the duration of their office.

Art. 16. Accounting Year - Balance sheet. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December.

The General Meeting of Shareholders approves the annual accounts of the closed accounting year and determines the existence of distributable net profits.

Art. 17. Allocation of Annual Net Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The General Meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine on the allocation of the remaining annual net profits. Interim dividends may be distributed in accordance with the legal provisions.

Art. 18. Amendments to the Articles of Association and Voluntary Liquidation. The General Meetings of the Shareholders deciding to amend these Articles of Association and/or the voluntary liquidation of the Company shall not validly deliberate unless all the shares are represented and the agenda indicates the proposed revocation. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be the same quorum requirement.

For the first or the second meeting, the resolution, to be valid, should be adopted unanimously.

Art. 19. Dissolution and Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who may be physical persons or legal entities. The liquidator(s) is(are) appointed by the General Meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine it(their) powers and it(their) compensation.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
Mrs Simone Retter, aforementioned	1,100 shares

The one thousand one hundred (1,100) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million one hundred thousand euros (EUR 1,100,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2011.

The first Annual General Meeting shall be held in 2012.

Expenditures

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the company of which are to be born by the company for reasons of its incorporation, amounts to approximately two thousand Euro (EUR 2,000).

Extraordinary General Meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

I. The following person is appointed as sole director for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2015, and the Board of Directors of the Company shall consist of one person:

Me Simone Retter, attorney-at-law, born in Bettembourg on 13 June 1961, domiciled at 14, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

II. The registered seat of the Company shall be at 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

III. The following person is appointed as statutory auditors for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2015:

Lux-Fiduciaire S.à r.l., with registered office at 12, rue Ste-Zithe, L-2763 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.819.

WHEREOF THE PRESENT NOTARIAL DEED, is drawn up and made in Luxembourg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing party, known by the undersigned notary by her name, usual first name, civil status and residence, she signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le onzième jour de novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Simone Retter, avocat, demeurant à Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer en qualité d'actionnaire unique et dont elle a constitué les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi par l'actionnaire unique, et entre tous les souscripteurs qui deviendront actionnaires par la suite, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Traun S.A. (ci-après, la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant ce transfert temporaire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est établie pour une période indéterminée.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est en général l'acquisition, l'investissement et la détention de participations, d'instruments de dette et d'instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également emprunter, souscrire des obligations ou autres instruments de dettes et garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également, pour son propre compte, ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes transactions et opérations commerciales, industrielles ou financières qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou qui sont en relation directe ou indirecte avec son objet social.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à un million cent mille euros (Euros 1.100.000) représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de mille euros (Euro 1.000) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions

Art. 6. Actions. Toutes les actions sont émises à la forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs des personnes désignées précédemment, au siège de la Société. Ce registre devra contenir les informations requises par l'article trente-neuf de la loi du 10 août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Des certificats d'actions justifiant de tels enregistrements dans le registre d'actionnaires peuvent être délivrés sur demande d'un actionnaire et signés par au moins un administrateur. Sa signature peut être soit manuelle, soit imprimée, soit copiée.

Chaque actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle les convocations aux assemblées générales lui seront adressées. Ces adresses seront également inscrites sur le registre des actionnaires. Les actionnaires peuvent, à tout moment, procéder à une modification de leur adresse figurant sur le registre des actionnaires par l'envoi d'une notification écrite adressée au siège de la Société, ou à une autre adresse indiqué par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société. L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Art. 7. Nue propriété et Usufruit des actions. Chaque actionnaire est autorisé à établir un droit d'usufruit sur une ou plusieurs actions de la Société qu'il détient.

Une fois le droit d'usufruit constitué, l'actionnaire conservera la nue-propriété de ces actions et l'usufruitier aura les droits d'usufruit de ces actions, ce qui inclut tous les droits attachés à la qualité d'actionnaire, notamment, les droits aux dividendes, les droits de vote à toute assemblée générale d'actionnaires de la société.

Art. 8. Transfert des Actions. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le

cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir en leur nom. Le transfert des actions pourra également être effectué conformément aux termes de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transfert des valeurs mobilières. De plus, la Société peut accepter et enregistrer sur le registre des actionnaires tout transfert visé sur tous documents ou communications démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire.

Art. 9. Obligations et Autres valeurs mobilières. La Société peut émettre des obligations et autre sûretés, convertibles ou non, au porteur ou autre, sous quelque description que ce soit, et payable dans quelque devise que ce soit.

Le Conseil d'Administration détermine la forme, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le remboursement et tous autres termes et conditions liés à ces obligations et sûretés.

Des certificats justifiant l'existence et la propriété des obligations et sûretés doivent être signés par deux Administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées. Dans l'hypothèse où la Société n'a un administrateur unique, dans les circonstances prévues par les présents statuts et par le droit luxembourgeois, les certificats devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 10. Le Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Lors du vote sur une résolution en relation avec l'élection ou la révocation d'un ou de tous les Administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires ne peut pas valablement délibérer à moins que toutes les Actions soient représentées et que l'agenda indique l'élection ou la révocation proposée. Si ledit quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, réunion à laquelle le même quorum sera requis. Pour la première et la deuxième réunion, la résolution, pour être valable, devra être adoptée à l'unanimité.

Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Toutefois, si lors de l'Assemblée des Actionnaires, il est observé que la Société ne compte qu'un actionnaire, elle est autorisée à avoir un Conseil d'Administration ne comprenant qu'un administrateur, l'administrateur unique, et ceci, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires à laquelle il est observé que la Société compte plus d'un actionnaire. L'administrateur unique exercera toutes les fonctions du Conseil d'Administration.

Art. 11. Fonctionnement du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président et pourra désigner un vice président. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président, ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration préside toutes les réunions d'actionnaires ou du Conseil d'Administration. Toutefois, en son absence, les actionnaires ou les administrateurs peuvent désigner une autre personne en qualité de président provisoire par vote à la majorité simple.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de télécommunication. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion du Conseil devant être tenue à un moment et en lieu déterminé par une précédente résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le Conseil d'Administration peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut, à la l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les procès-verbaux de l'ensemble des Conseils d'Administration devront être signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Une copie ou un extrait de chacun de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits au cours d'une procédure judiciaire, devront être signés par le président, ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont déterminés par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 13. Représentation externe de la Société. La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le Conseil d'Administration.

En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle pourra également être convoquée par requête écrite émanant d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le premier lundi du mois de mai à 11 heures, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation du Conseil d'Administration mentionnant l'ordre du jour et adressée à chaque actionnaire à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de la tenue de la réunion. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, email, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Les résolutions d'une Assemblée Générale dument convoquée sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour participer à chacune des réunions d'actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 15. Contrôle de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui pourront être actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra désigner dans les commissaires aux comptes statutaires, et devra déterminer leur nombre, leur rémunération, le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Lorsque la Société excède le critère établi par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que, telle que modifiée, l'institution d'un commissaire aux comptes statutaire sera supprimée et un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat

Art. 16. Exercice social - Bilan. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels à la clôture de l'exercice fiscal et décide de l'existence ou non de bénéfice distribuables.

Art. 17. Affectation des bénéfices nets annuels. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil d'Administration, de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Des dividendes intérimaires pour être distribués, dans le respect des dispositions légales applicables.

Art. 18. Modification des Statuts et Mise en Liquidation Volontaire. L'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de modifier ces statuts et/ou décidant de la mise en liquidation volontaire de la Société ne peut pas valablement délibérer à moins que toutes les Actions soient représentées et que l'agenda indique l'élection ou la révocation proposée. Si ledit quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, réunion à laquelle le même quorum sera requis. Pour la première et la deuxième réunion, la résolution, pour être valable, devra être adoptée à l'unanimité.

Art. 19. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales. Le ou les liquidateurs seront désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de la liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées par application des dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre des actions souscrites
Madame Simone Retter, susmentionnée	1.100 actions

Les mille cent (1.100) actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de un million cent mille euros (EUR 1.100.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Assemblée Générale des Actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

I. La personne suivante est nommée administrateur unique pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant en 2015:

Me Simone Retter, Avocat, née à Bettembourg le 13 juin 1961, demeurant au 14, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

II. Le siège social de la société est fixé au 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

III. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant en 2015:

Lux-Fiduciaire S.àrl, ayant son siège social à 12, rue Ste-Zithe, L-2763

Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.819.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Retter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50108. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152746/450.

(100175410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Regus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.802.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 20 octobre 2010.

- Alter Audit S.à.r.l, 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg a été démis de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 20 Octobre 2010;

- Belinda Morvan, née le 6 Juin 1963 à Whitehaven, United Kingdom, et ayant son adresse professionnelle au 9-11 Allée de l'arche, 92671 Courbevoie Cedex, France, est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à l'égard de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 17 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010152900/17.

(100174592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Wendron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.680.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 novembre 2010 que:

- Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 5 octobre 2010,

- Madame Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société avec effet au 5 octobre 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Wendron S.A.

Représentée par M. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2010152934/19.

(100175165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Restaurant La Fermette de Huldange s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 11, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.212.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010152901/14.

(100175230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Roofland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 98.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010152903/14.

(100175215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

RZ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.146.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de RZ Investment S. à r.l. du 30 Septembre 2010

Le 30 Septembre, 2010 l'Associé Unique de RZ Investment S. à r.l. ("la Société") a pris la résolution suivante:
- de transférer le siège social de la Société du 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 05 Novembre 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Associé Unique
Signatures

Référence de publication: 2010152905/15.

(100174421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Eurobase Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6689 Merttert, Z.I. rue de Manternach.
R.C.S. Luxembourg B 58.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
Signature

Référence de publication: 2010152989/11.

(100175609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

SCHENK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.
R.C.S. Luxembourg B 93.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010152907/14.

(100175203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Sifobuci S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 128.100.

—
Résolution prise lors de la décision de l'Associé Unique du 15 juin 2010:

L'Assemblée prend note du changement d'adresse de l'Associé Unique, SIFOLUX S.A., société ayant son siège social 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE
20, rue Jean-Pierre Beicht - L-1226 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010152910/14.

(100174769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Smaccess SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 93.424.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010152912/14.

(100175207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Aninas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 46.550.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANINAS HOLDING S.A., Société Anonyme
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010152951/12.

(100175877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Stockage Industriel Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 96.346.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010152913/14.

(100175214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Surprise-Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 13, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 126.754.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Verwaltungsratsitzung vom 8. Oktober 2010

Erster und letzter Beschluss

Der Verwaltungsrat bestimmt einstimmig den Sitz der Gesellschaft von L-6673 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden, nach L-6630 Wasserbillig, 13, Grand-Rue, zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift
Delegierter des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2010152914/14.

(100174648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

GFL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 156.900.

In the year two thousand ten, on the twelfth day of November,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg,

There appeared:

Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, born on October 16, 1970 at S-Gravenhagen, the Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy Luxembourg, (the Founding Shareholder), here represented by Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 12 November 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1^{er}. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association.
Board	means the management body of the Company consisting of the Managers, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually opened for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means GFL Holdings S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of Shares from time to time and

Shareholders Circular Resolutions	Shareholder means any of them.
Shares	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Sole Manager	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) each and Share means any of them.
Sole Shareholder	means the sole manager of the Company.
	means the sole person registered in the register of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “GFL Holdings S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or more Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Schuttrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Schuttrange, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000), represented by two million (2,000,000) Shares having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholder(s) of the Company will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s), such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Shares may be stapled to preferred equity certificates, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned instruments.

If a Shareholder is at the same time a preferred equity certificate holder, no Shares may be redeemed by the Company, transferred or pledged in favour of other Shareholders or non-Shareholders unless preferred equity certificates are redeemed by the Company at the same time, transferred or pledged simultaneously to the same person(s), in the same proportions as those shares represent in the subscribed share capital of the Company, immediately prior to said redemption, transfer or pledge.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting Other meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Wednesday in June of each year at 10.00 a.m.. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any Manager or, as the case may be, the Sole Manager or Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power, such Managers to be designated as Manager(s) A or as Manager(s) B as applicable.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or one (1) Manager A and one (1) Manager B at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half (1/2) of its members is present and/or represented and at least one (1) Manager A and at least one (1) Manager B are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two (2) Managers are present at the meeting. Decisions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) Manager A and at least one (1) Manager B.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager.

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) Manager A and one (1) Manager B or (ii) the single signature of any Manager but only for transactions up to an amount of three thousand Euro (EUR 3,000) (or the equivalent in a foreign currency) on a per transaction basis or (iii) in the case of a sole Manager, the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and ends on 31 December of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a. interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- b. such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

c. the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

d. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

e. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2010.

Subscription

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to two million (2,000,000) shares representing the total subscribed share capital of the Company. All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The above named appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at one (1);
2. the following person is appointed as sole manager:

Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, born on October 16, 1970 at S-Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg;

iii. the sole manager is appointed for an indefinite period; and

iv. the address of the registered office of the Company is set at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, which is known to the undersigned notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze novembre,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhagen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg (l'Associé Fondateur),

ici représenté par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 novembre 2010,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'il a arrêtés comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions.

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société constitué par les Gérants, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie GFL Holdings S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "GFL Holdings S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds, comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société,

généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de société en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Schuttrange, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000), représenté par deux millions (2.000.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre de(s) Associé(s) est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions de Parts Sociales et les dates de ces cessions. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre de(s) Associé(s), cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

Les Parts Sociales peuvent être attachées aux certificats de parts sociales privilégiées conformément aux modalités des instruments en question.

Si un Associé est en même temps le titulaire d'un certificat de part sociale privilégiée, aucune Part Sociale ne peut être rachetée par la Société, cédée ou gagée en faveur d'autres Associés ou non-Associés à moins que les certificats de parts sociales privilégiées soient rachetés par la Société en même temps, cédés ou gagés simultanément à ou aux même(s) personne(s), dans les mêmes proportions que ces Parts Sociales représentent dans le capital social souscrit de la Société, immédiatement avant ledit rachat, ladite cession ou ledit nantissement.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres assemblées. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième mercredi de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des Associés pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque les résolutions doivent être adoptées par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la(les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été passées pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique ou d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront adoptées par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérant(s) qui n'a(ont) pas besoin d'être Associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) élu(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B, lesquels Gérants seront désignés en tant que Gérant(s) A ou en tant que Gérant(s) B le cas échéant.

Art. 13. Réunion. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée

Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou un (1) Gérant A et un (1) Gérant B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente et/ou représentée et qu'au moins un (1) Gérant A et au moins un Gérant sont présents et/ou représentés. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve que toute décision ne sera valablement prise que si elle est approuvée par au moins un (1) Gérant A et au moins un (1) Gérant B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants, ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature d'un (1) Gérant A et la signature d'un (1) Gérant B ou (ii) la seule signature individuelle de tout gérant mais uniquement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de trois mille euros (EUR 3.000) (ou l'équivalent dans une devise étrangère) par transaction ou (iii) la signature du Gérant Unique en présence d'un Gérant unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;

b. les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

c. la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

d. les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

e. si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'elle souscrit les deux millions (2.000.000) parts sociales, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société. Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille quatre cents Euros (1,400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à un (1);
2. la personne suivante est nommée en tant que gérant unique: Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhagen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg;
3. le gérant unique est nommé pour une période indéterminée; et
4. le siège social de la société est fixé au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: B. BERENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50389. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156687/631.

(100181017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Teleshop Elektroinstallationen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 102.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD SàRL

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WESWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010152916/14.

(100175225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Becom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue de Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.385.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BECOM INTERNATINAL S.A.
DE BERNARDI Alexis / BARTOLUCCI Gabriele
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010152959/12.

(100175514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Translogistics S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010152918/14.

(100175232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Transporte Hammes, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010152919/14.

(100175231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Tribo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4480 Belvaux, 1-3, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 89.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss- Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010152921/14.

(100175200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Becom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue de Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.385.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BECOM INTERNATINAL S.A.
DE BERNARDI Alexis / BARTOLUCCI Gabriele
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010152960/12.

(100175517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Universal Instruments Holding SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 14.382.

EXTRAIT

Le siège social de la société UNIVERSAL INSTRUMENTS HOLDING SA, RCS n° B 14.382 auprès de la société International Corporate Activities S.A., Société Anonyme à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2010152922/14.

(100174474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

UPBT GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 26, Op der Haardt.

R.C.S. Luxembourg B 38.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010152923/14.

(100175197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Vintners Propco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 636.925,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.506.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 11 novembre 2010

L'associé unique de Vintners Propco S.à r.l. a décidé comme suit:

- de nommer GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., une société anonyme ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8303 Capellen, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 43298, en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société avec effet rétroactif au 25 novembre 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Frederik Kuiper

Gérant A

Référence de publication: 2010152924/17.

(100174924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Medentim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 52.933.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153032/9.

(100175915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Vintners Bidco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 649.525,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.279.

Extrait des Résolutions des Associés du 12 novembre 2010

Les Associés de VINTNERS BIDCO S.C.A. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- de nommer GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., une société anonyme ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8303 Capellen, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 43298, en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société avec effet rétroactif au 25 novembre 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Frederik Kuiper

Mandataire

Référence de publication: 2010152928/17.

(100175023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Whitelabel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.493.371,72.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.343.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Whitelabel I S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.335, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, and having a share capital of four million two hundred and twelve thousand five hundred euros (EUR 4,212,500.-),

represented by Me Laurent Lazard, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) The prenamed entity represents the entire share capital of Whitelabel II S.à r.l., a Luxembourg law société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.343, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated on 25 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 July 2010, number 1458 (the Company). The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 16 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- II) The capital of the Company is set at four million two hundred thousand euros (EUR 4,200,000.-), represented by:-
- twelve million eight hundred and twenty-five thousand and fifty-two (12,825,052) Ordinary A Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;
 - twelve million eight hundred and twenty-five thousand and fifty-two (12,825,052) Ordinary B Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;
 - twelve million eight hundred and twenty-five thousand and fifty-two (12,825,052) Ordinary C Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;
 - twelve million eight hundred and twenty-five thousand and fifty-two (12,825,052) Ordinary D Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;
 - twelve million eight hundred and twenty-five thousand and fifty-two (12,825,052) Ordinary E Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and
 - three hundred and fifty-five million eight hundred and seventy-four thousand seven hundred and forty (355,874,740) Preference Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each; entirely subscribed for and fully paid up.

III) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and ninety-three thousand three hundred and seventy-one euros seventy-two cent (EUR 293,371.72) so as to raise it from its current amount of four million two hundred thousand euros (EUR 4,200,000.-) to four million four hundred and ninety-three thousand three hundred and seventy-one euros seventy-two cent (EUR 4,493,371.72) by the issue of various classes of shares.
- Subscription and payment of the new shares by contribution-in-kind to the Company of ordinary shares in Whitelabel II-A S.à r.l., a Luxembourg law société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.882, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg (VLNCo).
- Amendment of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.
- Miscellaneous.

After this had been set forth, the sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and ninety-three thousand three hundred and seventy-one euros seventy-two cent (EUR 293,371.72) so as to raise it from its current amount of four million two hundred thousand euros (EUR 4,200,000.-) to four million four hundred and ninety-three thousand three hundred and seventy-one euros seventy-two cent (EUR 4,493,371.72) by the issue of:

- six hundred and seventy-four thousand nine hundred and thirty-eight (674,938) Ordinary A Shares,
- six hundred and seventy-four thousand nine hundred and thirty-eight (674,938) Ordinary B Shares,
- six hundred and seventy-four thousand nine hundred and thirty-eight (674,938) Ordinary C Shares,
- six hundred and seventy-four thousand nine hundred and thirty-eight (674,938) Ordinary D Shares,
- six hundred and seventy-four thousand nine hundred and thirty-eight (674,938) Ordinary E Shares,
- eighteen million seven hundred and twenty-eight thousand seven hundred and nine (18,728,709) Preference Shares,
- two million three hundred and twenty-two thousand one hundred and twelve (2,322,112) Sweet A1 Shares,
- one million five hundred and forty-eight thousand and seventy-five (1,548,075) Sweet A2 Shares,
- four hundred and eighty-three thousand seven hundred and seventy-three (483,773) Sweet A3 Shares,
- two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) Sweet A4 Shares,
- four hundred and seventy-nine thousand two hundred and eight (479,208) Sweet A5 Shares,
- two hundred and thirty-nine thousand six hundred and four (239,604) Sweet A6 Shares,
- two hundred and thirty-nine thousand six hundred and four (239,604) Sweet A7 Shares,
- two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) Sweet A8 Shares,
- one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirteen (133,113) Sweet A9 Shares,
- one hundred and eighty-six thousand three hundred and fifty-nine (186,359) Sweet A10 Shares,
- two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) Sweet A11 Shares,
- one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirteen (133,113) Sweet A12 Shares,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A13 Shares,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A14 Shares,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A15 Shares,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A16 Shares, and

- four hundred and eighty-three thousand seven hundred and seventy-three (483,773) Sweet A17 Shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and carrying a share premium of ninety-nine euro cent (EUR 0.99).

Subscription and Payment

Michael Teacher, born on 2 June 1947 in Sunderland, United Kingdom, with professional address at Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, London NW3 1QD, United Kingdom, represented by Whitelabel I S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.335, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, (Whitelabel I) duly represented by its class A manager Nicole Götz (the Whitelabel I Representative), acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for the following shares in the Company:-

- two hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-three (232,553) Ordinary A Shares,
- two hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-three (232,553) Ordinary B Shares,
- two hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-three (232,553) Ordinary C Shares,
- two hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-three (232,553) Ordinary D Shares,
- two hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-three (232,553) Ordinary E Shares,
- six million four hundred and fifty-two thousand nine hundred and ninety (6,452,990) Preference Shares, and
- two million three hundred and twenty-two thousand one hundred and twelve (2,322,112) Sweet A1 Shares,

and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all four million eight hundred and ninety-six thousand (4,896,000) ordinary shares he holds in VLNCo.

Christopher Parratt, born on 30 March 1962 in Woodley, United Kingdom, with professional address at Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, London NW3 1QD, United Kingdom, represented by Whitelabel I, duly represented by the Whitelabel I Representative, acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for the following shares in the Company:-

- one hundred and fifty-five thousand and thirty-five (155,035) Ordinary A Shares,
- one hundred and fifty-five thousand and thirty-five (155,035) Ordinary B Shares,
- one hundred and fifty-five thousand and thirty-five (155,035) Ordinary C Shares,
- one hundred and fifty-five thousand and thirty-five (155,035) Ordinary D Shares,
- one hundred and fifty-five thousand and thirty-five (155,035) Ordinary E Shares,
- four million three hundred and one thousand nine hundred and ninety-four (4,301,994) Preference Shares, and
- one million five hundred and forty-eight thousand and seventy-five (1,548,075) Sweet A2 Shares,

and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all three million two hundred and sixty-four thousand (3,264,000) ordinary shares he holds in VLNCo.

Leigh Harrison, born on 28 February 1959 in Ely, United Kingdom, with professional address at Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, London NW3 1QD, United Kingdom, represented by Whitelabel I, duly represented by the Whitelabel I Representative, acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to (i) subscribe for the following shares in the Company:-

- seventy-four thousand four hundred and eighty (74,480) Ordinary A Shares,
- seventy-four thousand four hundred and eighty (74,480) Ordinary B Shares,
- seventy-four thousand four hundred and eighty (74,480) Ordinary C Shares,
- seventy-four thousand four hundred and eighty (74,480) Ordinary D Shares,
- seventy-four thousand four hundred and eighty (74,480) Ordinary E Shares,
- two million sixty-six thousand seven hundred and twenty-five (2,066,725) Preference Shares, and
- four hundred and eighty-three thousand seven hundred and seventy-three (483,773) Sweet A3 Shares,

and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all one million four hundred and forty thousand (1,440,000) ordinary shares he holds in VLNCo.

Stichting Administratiekantoor ONV Topco, a Stichting Administratiekantoor formed and existing under the laws of the Netherlands, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and industry for Amsterdam under number 34283524, having its registered office at Spinnerijstraat 12, B-9240 Sele, Belgium, represented by Whitelabel I, duly represented by the Whitelabel I Representative, acting through a special proxy given under private seal, which shall be signed ne varietur by the Whitelabel I Representative, and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby

declares to (i) subscribe for the following shares in the Company:-

- two hundred and twelve thousand eight hundred and seventy (212,870) Ordinary A Shares,
 - two hundred and twelve thousand eight hundred and seventy (212,870) Ordinary B Shares,
 - two hundred and twelve thousand eight hundred and seventy (212,870) Ordinary C Shares,
 - two hundred and twelve thousand eight hundred and seventy (212,870) Ordinary D Shares,
 - two hundred and twelve thousand eight hundred and seventy (212,870) Ordinary E Shares,
 - five million nine hundred and seven thousand (5,907,000) Preference Shares,
 - two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) Sweet A4 Shares,
 - four hundred and seventy-nine thousand two hundred and eight (479,208) Sweet A5 Shares,
 - two hundred and thirty-nine thousand six hundred and four (239,604) Sweet A6 Shares,
 - two hundred and thirty-nine thousand six hundred and four (239,604) Sweet A7 Shares,
 - two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) Sweet A8 Shares,
 - one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirteen (133,113) Sweet A9 Shares,
 - one hundred and eighty-six thousand three hundred and fifty-nine (186,359) Sweet A10 Shares,
 - two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) Sweet A11 Shares,
 - one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirteen (133,113) Sweet A12 Shares,
 - twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A13 Shares,
 - twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A14 Shares,
 - twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A15 Shares,
 - twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A16 Shares, and
 - four hundred and eighty-three thousand seven hundred and seventy-three (483,773) Sweet A17 Shares,
- and to (ii) pay them entirely up by contribution in kind consisting of all four million eight hundred and fifty-three thousand three hundred (4,853,300) ordinary shares it holds in VLNCo.

The contributions in kind of the VLNCo ordinary shares, referred to above, shall together be referred to as the Contributions.

After the Contributions, the Company shall own fourteen million four hundred and fifty-three thousand three hundred (14,453,300) ordinary shares of VLNCo, as well as the two hundred and eight million one hundred and sixty-seven thousand five hundred and sixty-seven (208,167,567) ordinary shares of VLNCo, which it already owned prior to the Contributions.

The Contributions, valued at twenty-nine million three hundred and thirty-seven thousand one hundred and seventy-two euros (EUR 29,337,172.-), are to be allocated to the share capital account of the Company for an amount of two hundred and ninety-three thousand three hundred and seventy-one euros seventy-two cent (EUR 293,371.72), while an aggregate amount of twenty-nine million forty-three thousand eight hundred euros and twenty-eight cent (EUR 29,043,800.28) is to be allocated to the special reserve of share premium of the Company.

Evidence of the existence and value of the Contributions has been given to the undersigned notary by delivery of a valuation certificate dated 18 November 2010 issued by the management of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting of shareholders of the Company unanimously decides to amend the first paragraph of article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital increase so as to be worded as follows:

“ Art. 7. Capital.

7.1 The issued capital is fixed at four million four hundred and ninety-three thousand three hundred and seventy-one euros seventy-two cent (EUR 4,493,371.72) represented by:

- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) Ordinary A Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) Ordinary B Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) Ordinary C Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) Ordinary D Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (13,499,990) Ordinary E Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- three hundred and seventy-four million six hundred and three thousand four hundred and forty-nine (374,603,449) Preference Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,

- two million three hundred and twenty-two thousand one hundred and twelve (2,322,112) Sweet A1 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- one million five hundred and forty-eight thousand and seventy-five (1,548,075) Sweet A2 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- four hundred and eighty-three thousand seven hundred and seventy-three (483,773) Sweet A3 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) Sweet A4 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- four hundred and seventy-nine thousand two hundred and eight (479,208) Sweet A5 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and thirty-nine thousand six hundred and four (239,604) Sweet A6 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and thirty-nine thousand six hundred and four (239,604) Sweet A7 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) Sweet A8 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirteen (133,113) Sweet A9 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- one hundred and eighty-six thousand three hundred and fifty-nine (186,359) Sweet A10 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) Sweet A11 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirteen (133,113) Sweet A12 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A13 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A14 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A15 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,
- twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A16 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and
- four hundred and eighty-three thousand seven hundred and seventy-three (483,773) Sweet A17 Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.”

Third resolution

The shareholders acknowledge that the share ownership is now as follows:-

- twelve million eight hundred and twenty-five thousand and fifty-two (12,825,052) Ordinary A Shares, twelve million eight hundred and twenty-five thousand and fifty-two (12,825,052) Ordinary B Shares, twelve million eight hundred and twenty-five thousand and fifty-two (12,825,052) Ordinary C Shares, twelve million eight hundred and twenty-five thousand and fifty-two (12,825,052) Ordinary D Shares, twelve million eight hundred and twenty-five thousand and fifty-two (12,825,052) Ordinary E Shares and three hundred and fifty-five million eight hundred and seventy-four thousand seven hundred and forty (355,874,740) Preference Shares held by Whitelabel I;
- two hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-three (232,553) Ordinary A Shares, two hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-three (232,553) Ordinary B Shares, two hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-three (232,553) Ordinary C Shares, two hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-three (232,553) Ordinary D Shares, two hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-three (232,553) Ordinary E Shares, six million four hundred and fifty-two thousand nine hundred and ninety (6,452,990) Preference Shares, and two million three hundred and twenty-two thousand one hundred and twelve (2,322,112) Sweet A1 Shares, held by Michael Teacher;
- one hundred and fifty-five thousand and thirty-five (155,035) Ordinary A Shares, one hundred and fifty-five thousand and thirty-five (155,035) Ordinary B Shares, one hundred and fifty-five thousand and thirty-five (155,035) Ordinary C Shares, one hundred and fifty-five thousand and thirty-five (155,035) Ordinary D Shares, one hundred and fifty-five thousand and thirty-five (155,035) Ordinary E Shares, four million three hundred and one thousand nine hundred and ninety-four (4,301,994) Preference Shares, and one million five hundred and forty-eight thousand and seventy-five (1,548,075) Sweet A2 Shares, held by Christopher Parratt;
- seventy-four thousand four hundred and eighty (74,480) Ordinary A Shares, seventy-four thousand four hundred and eighty (74,480) Ordinary B Shares, seventy-four thousand four hundred and eighty (74,480) Ordinary C Shares,

seventy-four thousand four hundred and eighty (74,480) Ordinary D Shares, seventy-four thousand four hundred and eighty (74,480) Ordinary E Shares, two million sixty-six thousand seven hundred and twenty-five (2,066,725) Preference Shares, and four hundred and eighty-three thousand seven hundred and seventy-three (483,773) Sweet A3 Shares, held by Leigh Harrison, and

- two hundred and twelve thousand eight hundred and seventy (212,870) Ordinary A Shares, two hundred and twelve thousand eight hundred and seventy (212,870) Ordinary B Shares, two hundred and twelve thousand eight hundred and seventy (212,870) Ordinary C Shares, two hundred and twelve thousand eight hundred and seventy (212,870) Ordinary D Shares, two hundred and twelve thousand eight hundred and seventy (212,870) Ordinary E Shares, five million nine hundred and seven thousand (5,907,000) Preference Shares, two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) Sweet A4 Shares, four hundred and seventy-nine thousand two hundred and eight (479,208) Sweet A5 Shares, two hundred and thirty-nine thousand six hundred and four (239,604) Sweet A6 Shares, two hundred and thirty-nine thousand six hundred and four (239,604) Sweet A7 Shares, two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) Sweet A8 Shares, one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirteen (133,113) Sweet A9 Shares, one hundred and eighty-six thousand three hundred and fifty-nine (186,359) Sweet A10 Shares, two hundred and ninety-two thousand eight hundred and forty-nine (292,849) Sweet A11 Shares, one hundred and thirty-three thousand one hundred and thirteen (133,113) Sweet A12 Shares, twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A13 Shares, twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A14 Shares, twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A15 Shares, twenty-six thousand six hundred and twenty-three (26,623) Sweet A16 Shares, and four hundred and eighty-three thousand seven hundred and seventy-three (483,773) Sweet A17 Shares, held by Stichting Administratiekantoor ONV Topco.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euros (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Whitelabel I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.335, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536, Luxembourg, et ayant un capital social de quatre millions deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 4.212.500,-),

représentée par Maître Laurent Lazard, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

I) Que la société préqualifiée représente l'intégralité du capital social de Whitelabel II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.343, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituée le 25 mai 2010 par acte du notaire instrumentant, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 juillet 2010, numéro 1458 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 16 novembre 2010, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II) Que le capital de la Société est fixé à quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000,-) représenté par:-

a) douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires A à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune;

b) douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires B à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune;

c) douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires C à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune;

d) douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires D à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune;

e) douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires E à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune;

f) trois cent cinquante cinq millions huit cent soixante quatorze mille sept cent quarante (355.874.740) Parts Privilégiées à une valeur nominale d'un centime d'euro (0.01 EUR) chacune;
entièrement souscrites et entièrement libérées.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-treize millions trois cents soixante et onze euros soixante-douze cents (EUR 293.371,72) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000,-) à quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante et onze euro soixante douze cents (EUR 4.493.371,72) par l'émission de diverses classes de parts sociales.

2. Souscription et paiement de nouvelles parts sociales par des apports en nature à la Société de parts sociales de Whitelabel II-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.882, ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg (VLNCo).

3. Modification des statuts de la Société afin de refléter les résolutions susmentionnées.

4. Divers

Ces faits exposés, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande dès lors au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de deux cent quatre-vingt-treize millions trois cents soixante et onze euros soixante-douze cents (EUR 293.371,72) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000,-) à quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante et onze euro soixante douze cents (EUR 4.493.371,72) par l'émission de:

- six cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-huit (674.938) Parts Ordinaires A,
 - six cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-huit (674.938) Parts Ordinaires B,
 - six cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-huit (674.938) Parts Ordinaires C,
 - six cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-huit (674.938) Parts Ordinaires D,
 - six cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-huit (674.938) Parts Ordinaires E,
 - dix-huit millions sept cent vingt-huit mille sept cent neuf (18.728.709) Parts Préférentielles,
 - deux millions trois cent vingt-deux mille cent douze (2.322.112) Parts Sweet A1,
 - un million cinq cent quarante-huit mille soixante-quinze (1.548.075) Parts Sweet A2,
 - quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-treize (483.773) Parts Sweet A3,
 - deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) Parts Sweet A4,
 - quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit (479.208) Parts Sweet A5,
 - deux cent trente-neuf mille six cent quatre (239.604) Parts Sweet A6,
 - deux cent trente-neuf mille six cent quatre (239.604) Parts Sweet A7,
 - deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) Parts Sweet A8,
 - cent trente-trois mille cent treize (133.113) Parts Sweet A9,
 - cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-neuf (186.359) Parts Sweet A10,
 - deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) Parts Sweet A11,
 - cent trente-trois mille cent treize (133.113) Parts Sweet A12,
 - vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A13,
 - vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A14,
 - vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A15,
 - vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A16, et
 - quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-treize (483.773) Parts Sweet A17,
- chacune avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 0,99).

Souscription et Libération

Michael Teacher, né le 2 juin 1947 à Sunderland, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Hilldown House, 32 Hampstead High Street, Londres NW3 1QD, Royaume Uni, représenté par Whitelabel I S.à r.l., une société à respon-

sabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.335, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536, Luxembourg (Whitelabel I) dûment représentée par son gérant de classe A, Nicole Götz (le Mandataire de Whitelabel I), agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée

au même moment, déclare par la présente (i) souscrire les parts sociales suivantes dans la Société:

- deux cent trente-deux mille cinq cent cinquante-trois (232.553) Parts Ordinaires A,
- deux cent trente-deux mille cinq cent cinquante-trois (232.553) Parts Ordinaires B,
- deux cent trente-deux mille cinq cent cinquante-trois (232.553) Parts Ordinaires C,
- deux cent trente-deux mille cinq cent cinquante-trois (232.553) Parts Ordinaires D,
- deux cent trente-deux mille cinq cent cinquante-trois (232.553) Parts Ordinaires E,
- six millions quatre cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix (6.452.990) Parts Préférentielles, et
- deux millions trois cent vingt-deux mille cent douze (2.322.112) Parts Sweet A1,

et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté des quatre millions huit cent quatre-vingt-seize mille (4.896.000) parts ordinaires qu'il détient dans VLNCo.

Christopher Parratt, né le 30 mars 1962 à Woodley, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, Londres NW3 1QD, Royaume Uni, représenté par Whitelabel I, agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente (i) souscrire les parts sociales suivantes dans la Société:

- cent cinquante-cinq mille trente-cinq (155.035) Parts Ordinaires A,
- cent cinquante-cinq mille trente-cinq (155.035) Parts Ordinaires B,
- cent cinquante-cinq mille trente-cinq (155.035) Parts Ordinaires C,
- cent cinquante-cinq mille trente-cinq (155.035) Parts Ordinaires D,
- cent cinquante-cinq mille trente-cinq (155.035) Parts Ordinaires E,
- quatre millions trois cent un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (4.301.994) Parts Préférentielles, et
- un million cinq cent quarante-huit mille soixante-quinze (1.548.075) Parts Sweet A2,

et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté des trois millions deux cent soixante-quatre mille (3.264.000) parts ordinaires qu'il détient dans VLNCo.

Leigh Harrison, né le 28 février 1959 à Ely, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Hillsdown House, 32 Hampstead High Street, Londres NW3 1QD, Royaume Uni, représenté par Whitelabel I, agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente, (i) souscrire les parts sociales suivantes dans la Société:

- soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingts (74.780) Parts Ordinaires A,
- soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingts (74.780) Parts Ordinaires B,
- soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingts (74.780) Parts Ordinaires C,
- soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingts (74.780) Parts Ordinaires D,
- soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingts (74.780) Parts Ordinaires E,
- deux millions soixante-six mille sept cent vingt-cinq (2.066.725) Parts Préférentielles, et
- quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-treize (483.773) Parts Sweet A3,

et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté des un million quatre cent quarante mille (1.440.000) parts ordinaires qu'il détient dans VLNCo.

Stichting Administratiekantoor ONV Topco, une Stichting Administratiekantoor constituée et existant sous les lois des Pays Bas,

immatriculée auprès du registre commercial de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34283524, ayant son siège social à Spinnerijstraat 12, B-9240 Sele, Belgique, représentée par Whitelabel I, agissant par le biais d'une procuration spéciale sous seing privé, qui sera signée ne varietur par le Mandataire de Whitelabel I et le notaire instrumentant et sera attachée au présent acte pour être enregistrée au même moment, déclare par la présente, (i) souscrire les parts sociales suivantes dans la Société:

- deux cent douze mille huit cent soixante-dix (212.870) Parts Ordinaires A,
- deux cent douze mille huit cent soixante-dix (212.870) Parts Ordinaires B,
- deux cent douze mille huit cent soixante-dix (212.870) Parts Ordinaires C,
- deux cent douze mille huit cent soixante-dix (212.870) Parts Ordinaires D,
- deux cent douze mille huit cent soixante-dix (212.870) Parts Ordinaires E,
- cinq millions neuf cent sept mille (5.907.000) Parts Préférentielles,

- deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) Parts Sweet A4,
 - quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit (479.208) Parts Sweet A5,
 - deux cent trente-neuf mille six cent quatre (239.604) Parts Sweet A6,
 - deux cent trente-neuf mille six cent quatre (239.604) Parts Sweet A7,
 - deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) Parts Sweet A8,
 - cent trente-trois mille cent treize (133.113) Parts Sweet A9,
 - cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-neuf (186.359) Parts Sweet A10,
 - deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) Parts Sweet A11,
 - cent trente-trois mille cent treize (133.113) Parts Sweet A12,
 - vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A13,
 - vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A14,
 - vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A15,
 - vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A16, et
 - quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-treize (483.773) Parts Sweet A17,
- et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entière des quatre millions huit cent cinquante trois mille trois cents (4.853.300) parts ordinaires qu'elle détient dans VLNCo.

Les apports en nature des parts ordinaires de VLNCo, tels que décrits ci-dessus, seront ensemble désignés comme les Apports.

Après que les Apports sont effectués, la Société possédera quatorze millions quatre cent cinquante-trois mille (14.453.000) parts ordinaires de VLNCo, ainsi que les deux cent huit millions cent soixante-sept mille cinq cent soixante-sept (208.167.567) parts ordinaires de VLNCo, qu'elle possédait déjà avant les Apports.

Les Apports, évalués à un montant de vingt-neuf millions trois cent trente-sept mille cent soixante-douze euros (EUR 29.337.172,-), sont alloués au compte capital social de la Société pour un montant de deux cent quatre-vingt-treize mille trois cents soixante et onze euros soixante-douze cents (EUR 293.371,72), alors qu'un montant total de vingt-neuf millions quarante-trois mille huit cents euros vingt-huit centimes d'euro (EUR 29.043.800,28) sera alloué à la réserve spéciale de primes de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des Apports a été produite au notaire instrumentant par la délivrance d'un certificat de valorisation en date du 18 novembre 2010 émis par la gérance de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés de la Société décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social susmentionnée et lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Capital.**

7.1 Le capital social émis est fixé à quatre millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante et onze euros soixante-douze centimes d'euro (EUR 4.493.371,72) représenté par:

- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) Parts Ordinaires A,
- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) Parts Ordinaires B,
- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) Parts Ordinaires C,
- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) Parts Ordinaires D,
- treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (13.499.990) Parts Ordinaires E,
- trois cent soixante-quatorze millions six cent trois mille quatre cent quarante-neuf (374.603.449) Parts Préférentielles,
- deux millions trois cent vingt-deux mille cent douze (2.322.112) Parts Sweet A1,
- un million cinq cent quarante-huit mille soixante-quinze (1.548.075) Parts Sweet A2,
- quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-treize (483.773) Parts Sweet A3,
- deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) Parts Sweet A4,
- quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit (479.208) Parts Sweet A5,
- deux cent trente-neuf mille six cent quatre (239.604) Parts Sweet A6,
- deux cent trente-neuf mille six cent quatre (239.604) Parts Sweet A7,
- deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) Parts Sweet A8,
- cent trente-trois mille cent treize (133.113) Parts Sweet A9,
- cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-neuf (186.359) Parts Sweet A10,
- deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) Parts Sweet A11,
- cent trente-trois mille cent treize (133.113) Parts Sweet A12,
- vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A13,

- vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A14,
- vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A15,
- vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A16, et
- quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-treize (483.773) Parts Sweet A17, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

Troisième résolution

Les associés reconnaissent que la propriété des parts sociales est maintenant comme suit:

- douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires A, douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires B, douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires C, douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires D, douze million huit cent vingt cinq mille cinquante deux (12.825.052) Parts Ordinaires E et trois cent cinquante cinq millions huit cent soixante quatorze mille sept cent quarante (355.874.740) Parts Privilégiées, par Whitelabel I;

- deux cent trente-deux mille cinq cent cinquante-trois (232.553) Parts Ordinaires A, deux cent trente-deux mille cinq cent cinquante-trois (232.553) Parts Ordinaires B, deux cent trente-deux mille cinq cent cinquante-trois (232.553) Parts Ordinaires C, deux cent trente-deux mille cinq cent cinquante-trois (232.553) Parts Ordinaires D, deux cent trente-deux mille cinq cent cinquante-trois (232.553) Parts Ordinaires E, six millions quatre cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix (6.452.990) Parts Préférentielles et deux millions trois cent vingt-deux mille cent douze (2.322.112) Parts Sweet A1, par Michael Teacher;

- cent cinquante-cinq mille trente-cinq (155.035) Parts Ordinaires A, cent cinquante-cinq mille trente-cinq (155.035) Parts Ordinaires B, cent cinquante-cinq mille trente-cinq (155.035) Parts Ordinaires C, cent cinquante-cinq mille trente-cinq (155.035) Parts Ordinaires D, cent cinquante-cinq mille trente-cinq (155.035) Parts Ordinaires E, quatre millions trois cent un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (4.301.994) Parts Préférentielles, et un million cinq cent quarante-huit mille soixante-quinze (1.548.075) Parts Sweet A2, par Christopher Parratt;

- soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingts (74.780) Parts Ordinaires A, soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingts (74.780) Parts Ordinaires B, soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingts (74.780) Parts Ordinaires C, soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingts (74.780) Parts Ordinaires D, soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingts (74.780) Parts Ordinaires E, deux millions soixante-six mille sept cent vingt-cinq (2.066.725) Parts Préférentielles, et quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-treize (483.773) Parts Sweet A3, par Leigh Harrison, et

- deux cent douze mille huit cent soixante-dix (212,870) Parts Ordinaires A, deux cent douze mille huit cent soixante-dix (212,870) Parts Ordinaires B, deux cent douze mille huit cent soixante-dix (212,870) Parts Ordinaires C, deux cent douze mille huit cent soixante-dix (212,870) Parts Ordinaires D, deux cent douze mille huit cent soixante-dix (212,870) Parts Ordinaires E, cinq millions neuf cent sept mille (5,907,000) Parts Préférentielles, deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) Parts Sweet A4, quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit (479.208) Parts Sweet A5, deux cent trente-neuf mille six cent quatre (239.604) Parts Sweet A6, deux cent trente-neuf mille six cent quatre (239.604) Parts Sweet A7, deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) Parts Sweet A8, cent trente-trois mille cent treize (133.113) Parts Sweet A9, cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-neuf (186.359) Parts Sweet A10, deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-neuf (292.849) Parts Sweet A11, cent trente-trois mille cent treize (133.113) Parts Sweet A12, vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A13, vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A14, vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A15, vingt-six mille six cent vingt-trois (26.623) Parts Sweet A16, et quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-treize (483.773) Parts Sweet A17, par Stichting Administratiekantoor ONV Topco.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LAZARD, N. GÖTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2010. LAC/2010/51528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156905/523.

(100181236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Vintners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 134.080,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.278.

—
Extrait des résolutions des associés du 12 novembre 2010

Les associés de VINTNERS S.à r.l. ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 14 octobre 2010.

- De nommer Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 Novembre 1974 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 15 octobre 2010.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Frederik Kuiper

Gérant A

Référence de publication: 2010152929/17.

(100175224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Webfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.517.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 25 octobre 2010 que:

- La cooptation de Maître Karine MASTINU, avocate, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152933/18.

(100174528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Weyma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.633.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010152935/14.

(100175220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Invesco Management N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.880.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 9 novembre 2010

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de ses mandats d'administrateur B et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat d'administrateur B.
3. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INVESCO MANAGEMENT N° 1 S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010153289/22.

(100176379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Zondor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.891.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 16 juin 2010

De nommer la société D.S. CORPORATION S.A., enregistrée sous le numéro R.C. B n° 79.334, avec siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en remplacement de Monsieur Fons MANGEN en tant que commissaire aux comptes. D.S. CORPORATION S.A. continue le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015

Pour extrait conforme et sincère

ZONDOR S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010152938/15.

(100175142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Allegría, Société Anonyme.

Siège social: L-7447 Lintgen, 98A, route de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 132.206.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152947/10.

(100175731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.589.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.
 Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.
 Patrick L.C. van Denzen
 Gérant B

Référence de publication: 2010152956/14.

(100175791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Becom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue de Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.385.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BECOM INTERNATINAL S.A.
 DE BERNARDI Alexis / BARTOLUCCI Gabriele
 Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010152961/12.

(100175537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

PRIMATUM Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.268.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 12 octobre 2010 entre:

- Mr. Kristóf Szalay-Bobrovniczky, né le 6 juin 1970 à Budapest (Hongrie), avec adresse professionnelle à Pauler Utca 6, 1013 Budapest (Hongrie),

et

- Ms. Kinga Dr. Schiffer-Kovács, née le 6 juin 1970 à Budapest (Hongrie), avec adresse professionnelle à Berzsenyi Utca 3/b, 2120 Dunakeszi (Hongrie),

que douze (12) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (1,000,00 Euros) chacune, ont été transférées de Mr. Kristóf Szalay-Bobrovniczky à Ms. Kinga Dr. Schiffer-Kovács.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Mr. Kristóf Szalay-Bobrovniczky détient cent treize (113) parts sociales représentant quatre vingt dix virgule quatre pourcent (90,4%) du capital social de la Société,

- Ms, Kinga Dr. Schiffer-Kovács, détient douze (12) parts sociales représentant neuf virgule six pourcent (9,6%) du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 novembre 2010.

ATOZ SA
 Aerogolf Center - Bloc B
 L-1736 Sennigerberg
 Signature

Référence de publication: 2010153395/28.

(100176237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Bentham Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.523.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Novembre 2010.
Bentham Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2010152962/15.

(100175792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Biday Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 140.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2010.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010152963/14.

(100175631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Bien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 43.591.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 novembre 2010 que:

1. La cooptation de Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur de la société, décision prise par Conseil d'administration en date du 11 décembre 2006, est ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010152964/15.

(100175526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Bludata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 88.756.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 11 novembre 2010 que:

- La cooptation de Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur, décision prise par Conseil d'administration en date du 21 octobre 2008, est ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010152965/16.

(100175528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Bonsol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.325.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

BONSOL HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010152966/15.

(100175782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

C-Moon Securitisation SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 141.766.

Rectificatif de la mention déposée le 8.04.2010 sous la référence L100048925.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été rectifiés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

C-Moon Securitisation S.A.

Signature

Référence de publication: 2010152967/14.

(100175324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

BeOnTop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.717.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. Mr Jean-Paul Joseph P. PIRSON, né le 25 octobre 1954 à Etterbeek (B), demeurant à B-4000 Liège, 15, rue Rouveroy;
2. Mr Jean-Philippe MOUTSCHEN, né le 21 janvier 1958 à Liège (B), demeurant à B-4877 Olne, 36 Village;
3. Mr Yves B.R.S. CARTILIER, né le 23 mai 1964 à Ougrée (B), demeurant à I-21028 Travedona-Manate, 440, via Mrtiri della Liberta;

ici représentés par la société anonyme luxembourgeoise dénommée "SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE", ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.859,

elle-même représentée par M. Dominique AUDIA et M. Pascal VERDIN-POL, tous deux employés privés, résident professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri

en vertu de 3 procurations données le 7 octobre 2010, lesquelles procurations, signées «ne varietur», resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de BeOnTop International S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution, sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.500,= (Trente et un mille cinq cent euros), représenté par:

-1.050 (mille cinquante) actions «A» d'une valeur nominale de EUR 10,= (dix euros) chacune,

-1.050 (mille cinquante) actions «B» d'une valeur nominale de EUR 10,= (dix euros) chacune,

-1.050 (mille cinquante) actions «C» d'une valeur nominale de EUR 10,= (dix euros) chacune,

Toutes les actions A, B, et C sont chacune entièrement libérée.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé, est fixé à EUR 315.000,= (Trois cent quinze mille Euros) représenté par:

-10.500 (dix mille cinq cent) actions «A» d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune,

-10.500 (dix mille cinq cent) actions «B» d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune,

-10.500 (dix mille cinq cent) actions «C» d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune,

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 octobre 2015, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions, respectivement le ou les héritiers d'un actionnaire décédé, devront en informer les autres actionnaires par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'ils proposent de céder et le prix qu'ils en demandent.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours, de céder les actions concernées aux autres actionnaires au prix indiqué, ceux-ci auront un droit de préemption pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption ou y renoncer expressément doit en informer l'actionnaire cédant dans les quinze (15) jours suivant la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préemption.

Dans les quinze (15) jours de l'expiration de ce dernier délai, l'actionnaire cédant avisera les autres actionnaires, ayant exercé leur droit de préemption, du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans les quinze jours suivants s'ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions. L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption ou y renoncer expressément doit en informer l'actionnaire cédant dans les quinze (15) jours suivant la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préemption.

Si au terme de ce deuxième délai, il reste des actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'a été exercé, l'actionnaire cédant pourra céder ces actions au tiers intéressé. Dans ce cas, les autres actionnaires auront le droit de participer, à la cession au prorata du nombre d'actions détenues.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie «A» et d'un administrateur de catégorie «B», en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déférées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier lundi du mois de mai de chaque année à 10.00

heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier lundi du mois de mai 2012.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

La totalité du capital social de la société a été souscrite comme suit par:

1) Jean Philippe MOUTSCHEN, précité:

- capital souscrit EUR 10.500,= (dix mille cinq cent euros)
- nombre d'actions: 1.050 (mille cinquante) actions «A»

2) Yves B.R.S. CARTILIER, précité:

- capital souscrit EUR 10.500,= (dix mille cinq cent euros)
- nombre d'actions: 1.050 (mille cinquante) actions «B»

3) Jean-Paul Joseph P. PIRSON, précité:

- capital souscrit EUR 10.500,= (dix mille cinq cent euros)
- nombre d'actions: 1.050 (mille cinquante) actions «C»

Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées, ainsi le montant de EUR 31.500,= (trente et un mille cinq euros) est à la libre disposition de la société, preuve en a été donnée au notaire soussigné par le moyen d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1200.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été appelés aux fonctions d'administrateurs pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

1) M. Jean Philippe MOUTSCHEN né le 21 Janvier 1958 à Liège, demeurant au 36 Village, B-4877 Olné, administrateur de catégorie A

2) M. Yves B.R.S. CARTILIER né le 23 mai 1964 à Ougrée, demeurant à I-21028 Travedona-Monate, 440 Via Martiri della Liberta , administrateur de catégorie A

3) M. Jean-Paul Joseph P. PIRSON né le 25 Octobre 1954 à Etterbeek, demeurant à B-4000 Liège, rue Rouveroy 15, administrateur de catégorie A.

4) Mme Manuela D'AMORE, née le 4 mars 1972 à Rome (I), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, administrateur de catégorie B

5) M. Jean-Marc LEONARD, né le 10 février 1962 à Longeville-les-Metz (F), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri administrateur de catégorie B

M. Jean Philippe MOUTSCHEN précité est nommé Président du Conseil

Seconde résolution

A été appelé aux fonctions de commissaire pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle, la société ComCo S.A. ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 11-13, Bld de la Foire, inscrite au RCS Luxembourg sous la section B 112813.

Troisième résolution

Le siège de la société est fixé au 19-21, Bvd du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. AUDIA, P. VERDIN-POL, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 octobre 2010, LAC/2010/44907: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152428/271.

(100175840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.219.

Extrait du rapport de gestion à l'associée unique sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2009

Il est précisé que Monsieur Jean-Marc FABER, Gérant, réside professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg et non plus au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg. Une réquisition sera déposée en vue de rectifier ce point.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152864/16.

(100174914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Restaurant - Bistro Nonnemillen S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010152896/14.

(100175234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Queenie Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.455.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que le commissaire aux comptes de la société a changé sa dénomination de Facts Audit Services Sàrl en ACSe S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 685.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Novembre 2010.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2010153050/17.

(100175512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Finextra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.607.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 11 novembre 2010 que:

1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la Société:

- Monsieur Vittorio Benatti, avec adresse professionnelle au 21 Via C. Cattaneo, CH-6906 Lugano, Suisse avec effet au 1^{er} novembre 2010;

en remplacement de Mademoiselle Mylène Basso. Le mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010152865/19.

(100174973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Hoparlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 69.800.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 octobre 2010

Démission de Sébastien Dodo en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Reinald Loutsch, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sébastien Dodo, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2011.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010152878/16.

(100174789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

L'Amandier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 28.840.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 novembre 2010 que:

- Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 27 septembre 2010,

- Madame Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur avec effet rétroactif au 27 septembre 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

L'AMANDIER S.A.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2010152882/19.

(100175071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Royal Mead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.961.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153426/10.

(100176316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Smile Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.138.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société en date du 21 octobre 2009:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Michel-Yves BOLLLORE et de Monsieur Jean-François CAEYMAEX jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année se clôturant au 31 mai 2010.

- L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Christian Descoups en tant qu'administrateur à partir du 1^{er} juillet 2009.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société CLYBOUW et ASSOCIES comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant au 31 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Caeymaex

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010153429/18.

(100176807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.
